

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019
DELIBERATION N° 24

L'an deux mil dix neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

Absents : M. POCQ (à partir de 22h40), Mme PICARD-FELICES (à partir de 22h20)

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Lacassagne

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

- en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
 - du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration du parc privé ancien 2016-2019 sous maîtrise d'ouvrage communautaire.
- relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien (approuvé par délibération du 1^{er} juin 2017 pour adaptation du dispositif antérieur).

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

- OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et du Grand Bayonne). Sont concernés des projets conduits par des propriétaires occupants et bailleurs, ainsi que par une copropriété relevant du volet spécifique « copropriétés dégradées » dont le programme de travaux vise la réalisation d'un curetage, la mise en sécurité face au risque incendie et la réfection des parties communes (cage d'escalier et façades).

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah/Fart	Agglomération	Ville
SAS FONCIA BOLLING GOMEZ	21 rue d'Espagne	PB	RT	1 109 380	95 679	7 399	7 399
DARDEN Jean-Michel	8, rue d'Espagne	PB	RT	121 068	38 300	4 000	4 000
FAURE-SATTIN Viviane (versement à Provicis)	9, rue d'Espagne	PO	AT	20 958,83	11 768	500	500
SALLABERRY Pascale	30, rue Port Neuf	PB	AUTO/AT	30 390,80	12 856	4 000	4 000
GANE Cyril	22, rue Lagréou	PB	RT	158 822	37 284,21	3 012,50	3 012,50
SAS FONCIA BOLLING GOMEZ	50, rue Victor Hugo	PB	RT	1 518 747	128 129	7 998	4 998
COPRO DU 37 RUE D'Espagne (versement à Provicis)	37 rue d'Espagne	COPRO	*	318 946	131 220	32 805	32 805

PO : propriétaire occupant PB : propriétaire bailleur AT : amélioration thermique RT : réhabilitation totale
 AUTO : autonomie COPRO : copropriété
 * : Traitement du dysfonctionnement et de la dégradation des parties communes

➤ PIG pour l'amélioration du parc privé ancien 2016-2019

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer dans le cadre du PIG 2016-2019 sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant de traiter notamment des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique sur le territoire communal non couvert par l'OPAH-RU 2018-2023.

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah/Fart	Agglomération	Ville
HARNIE Marc	11, rue du Palais	PB	RT	100 411,75	38 860,39	4 212	3 712
RICART Françoise et Alain	15, rue Edmond See	PO	AT	6 578,93	2 806,18	500	500
OPTER D'ARCANGUES Miguel et Béatrice (versement à Provicis)	14, rue Albert 1er	PO	RT	67 178,85	21 600	2 000	1 500
ECHINARD Martine	4 rue du 11 novembre 1945 – Rés La Bayonnais e	PO	AT	25 857,76	6 809,43	500	500
VIVET Fabrice et ABRAMOVITCH Sandrine	16, avenue du 8 mai 1945 – Rés Les Pastorelles	PO	AT	10 138,94	5 716,56	500	500
ALVES DE PUGA Guillaume	28, rue Charles Floquet	PO	AT	12 256,37	6 286,44	500	500

PO : propriétaire occupant AT : amélioration thermique RT : réhabilitation totale

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH est de 63 926,50 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 3 500 735,23 €.

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1^{er} juillet 2017 conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1^{er} juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux en € TTC	Montant subvention en € TTC
GAU Sébastien	2, rue d'Espagne	4 430,80	480,00
LENGAGNE Malo	44, rue Poissonnerie	2 025,00	240,00
DUCLOS Geoffrey	4, rue Pontrique	4 464,36	90,86
MANOIR DE FRANCE, SDC	10, rue des Prébendés	30 801,00	1 259,68
SCI PASSEMILLONZE	11, rue Passemillon	7 286,40	1 904,00
DARRIEUMERLOU Régis	37, rue Port Neuf	3 678,10	527,31
TARTAS Alexandre	35, rue Poissonnerie	18 381,00	998,00
DE ST BLANQUAT Thomas	39, rue Victor Hugo	70 000,00	798,00
SAS PASSEMILLON	11, rue Passemillon	10 575,00	1 004,76
CHASSAGNE Pascal	18, rue Pontrique	5 021,50	600,00
MANOIR DE FRANCE, SDC	8, quai Galuperie	107 510,00	6 610,34
GAMOY Maïté	25, rue Vieille Boucherie	2 989,14	800,00
SERIEYS François	2, rue des Carmes	19 610,00	2 040,00
LOUREIRO Michel	16, rue Poissonnerie	8 330,30	1 130,00
MOEREMANS David	21, rue Poissonnerie	6 140,10	579,00
AGENCE KENNEDY, SDC	37, rue d'Espagne	318 946,00	36 027,21

Le montant total des subventions attribuées au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 55 089,16 € induisant un montant total de travaux de 620 188,70 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux dans un délai d'un an, suivant la notification d'attribution de la subvention.

La subvention est réservée pour un délai maximal de trois ans, prolongeable sur justification.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2016-2019, de 63 926,50 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 55 089,16 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;

- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne